

Rentrée 2022

Modalités d'inscription en BTS 1^{ère} année

Les documents nécessaires à l'inscription, ainsi que la liste des pièces à fournir sont joints à ce document en annexes. (Vous trouverez également un document explicatif sur le fonctionnement de la demi-pension)

Les dates d'inscription diffèrent selon votre situation :

	JE SUIS TUTULAIRE DU BACCALAUREAT	JE SUIS FUTUR BACHELIER
J'ai accepté définitivement la proposition d'admission de Parcoursup pour le Lycée Marcel Pagnol (Sans aucun vœu en attente) entre le 02 juin et le 11 juillet 2022	Je m'inscris entre le 02 juin 2022 et le 13 juillet 2022 12h00	J'attends les résultats du BAC : Je m'inscris entre le 05 juillet et le 13 juillet 2022 12h00
J'ai accepté définitivement ou non la proposition d'admission de Parcoursup pour le lycée Marcel Pagnol entre le 12 juillet 2022 et le 21 août 2022	Je m'inscris entre le 25 août 2022 et le 26 août 2022 à 12H00.	
J'ai accepté définitivement la proposition d'admission de Parcoursup pour le lycée Marcel Pagnol à partir du 22 août 2022	Je m'inscris dans les plus brefs délais après l'acceptation mais à compter du 25 août 2022	

Afin de vous inscrire, vous devez :

- **Déposer au secrétariat BTS le dossier d'inscription complet** (2 documents à compléter + pièces justificatives) dans une enveloppe fermée notée « inscription BTS »
- Vous pouvez également envoyer le dossier complet par mail à l'adresse mail suivante : sophie.mastico@ac-aix-marseille.fr

Attention : Dossier à envoyer en pièce jointe du mail au format PDF (1 dossier PDF pour l'ensemble du dossier d'inscription) Ne pas prendre les documents en photo mais les scanner puis les envoyer en pièce jointe. Tout document illisible ne sera pas traité.

NB : Le lycée Marcel Pagnol sera fermé pour les congés d'été du **13 juillet au soir au mercredi 24 Août inclus.**

La rentrée des classes est prévue à partir du jeudi 01 septembre 2022, selon un calendrier qui sera mis en ligne sur le site du lycée Marcel Pagnol.



LYCEE MARCEL PAGNOL
128, Bd de Saint Loup
13395 MARSEILLE Cedex 10

Rentrée 2022

Inscription en section de Technicien Supérieur 1^{ère} année

Pièces à fournir à l'administration lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription en 1^{ère} année (ci-jointe)
- Fiche de mise à jour informatique (ci-jointe)
- La photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou de la Carte de Séjour (pour les étudiants étrangers)
- Un justificatif de domicile
- Exeat (pour les étudiants qui fréquentaient un établissement scolaire en 2021/2022 autre que le Lycée Marcel Pagnol ou l'Université)
- La photocopie du relevé de notes du BAC 2022
- 4 photos d'identité (avec votre nom et votre BTS inscrits au dos)
- 1 RIB (pour des éventuels remboursements si nécessaire)

Pièces à fournir à l'administration impérativement dans la première semaine de la rentrée scolaire :

- L'attestation d'Assurance scolaire en responsabilité civile et individuelle accident pour toute l'année scolaire 2021/2022

Sans tous ces documents, l'inscription ne sera pas validée et l'étudiant ne sera plus autorisé à se rendre en cours.

Pièces à fournir à l'administration dès réception :

- La notification conditionnelle d'attribution de bourse

Merci pour votre collaboration.

Le Secrétariat des BTS



INSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE DE BTS

- GESTION DE LA PME
 COMPTABILITÉ ET GESTION
 NÉGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT

NOM : Prénom :
 Sexe : Nationalité :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :

Situation en 2021- 2022 :

Établissement d'origine : Classe :
 LV1 :
 LV2 :

Année scolaire 2022/2023

LANGUES DEMANDÉES :

LV1 ANGLAIS
 LV 2 ESPAGNOL
(Facultative) ITALIEN
 ALLEMAND
 CHINOIS (Grands débutants)

N.B. : Lors de l'inscription à l'examen, le choix entre la LV1 et la LV2 est laissé à l'étudiant.

Choix définitif, aucun changement ou abandon ne sera accepté à la rentrée.

Date :

Signature de l'étudiant,

Signature des parents,
(si l'étudiant est mineur)

FICHE DE MISE A JOUR INFORMATIQUE
(à compléter avec précision)
E L E V E

NOM :

Prénom:

Classe 2021/2022 : Nom de l'établissement :

Date et lieu de naissance :

Sexe : Femme Homme

Nationalité:.....

Adresse de l'élève :

.....

Code postal :..... Ville :.....

Vivez-vous chez vos parents : OUI NON

 Portable de l'étudiant :..... Adresse@:.....

Nombre d'enfant à charge de l'élève :

A COMMUNIQUER TRES PRÉCISEMENT

RESPONSABLES

Responsable légal

Lien de parenté : Père Mère Autre (préciser) :

NOM :

Prénom :

Profession :

Adresse des parents :

.....

Code postal :..... Ville :.....

 Domicile :.....  Portable :..... Adresse@ :

Nombre d'enfant à charge : Dont nombre d'enfant au lycée Marcel Pagnol :

Responsable légal

Lien de parenté : Père Mère Autre (préciser) :

NOM :

Prénom :

Profession :

Adresse des parents :

.....

Code postal :..... Ville :.....

 Domicile :.....  Portable :..... Adresse@ :

Nombre d'enfant à charge : Dont nombre d'enfant au lycée Marcel Pagnol :

PERSONNES A CONTACTER AUTRE QUE LES RESPONSABLES LÉGAUX

M. Mme : Nom : Prénom :.....

Lien de parenté (préciser) :

 Domicile :.....  Portable :.....

Date :

Signature de l'étudiant



Informations et tarifs annuels 2022 du service restauration

Organisation de la demi-pension :

L'inscription au service restauration se fait au moyen de la « fiche intendance » remise en début d'année.

« Fiche » à remettre au professeur Principal au plus tard, la 2^{ème} semaine de la rentrée, accompagnée obligatoirement d'un RIB du responsable légal.

- Les élèves peuvent être inscrit en forfait demi-pension **3, 4 ou 5 jours**.
- Les élèves peuvent aussi prendre des repas occasionnels

Il sera possible de modifier les jours de demi-pension en fonction de l'emploi du temps définitif de l'élève.

Tout trimestre entamé est dû.

Le paiement des forfaits de restauration du lycée se fait par trimestre à réception d'une facture.

Les repas occasionnels sont à régler en avance par recharge de 10.

Tarif SRH 2022*

*Tarif imposé par la Région. Valable jusqu'au 31-12-2022

	Tarif annuel 2022
Demi-Pension 5 jours	580.00€ (3.31€/jours)
Demi-Pension 4 jours	488€ (3.49€/jours)
Demi-Pension 3 jours	374€ (3.56€/jours)
Repas occasionnels	<u>4.20€/repas</u>

Attention : aucun débit n'étant accepté, votre enfant ne pourra pas déjeuner, si les repas « occasionnels » n'ont pas été préalablement réglés auprès du service Intendance.